Isolation thermique – Formulaire de demande d'aide financière après la réalisation des travaux

A envoyer à : OIKEN, rue de l'industrie 43, 1950 Sion ou à transition-adm@oiken.ch

Requérant-e (Propriétaire)

Numéro de dossier :.....

Nom / Prénom :

Adresse :

Localité :

Tél. / Mobile :

Courriel :.....

Coordonnées bancaires

Nom / Ville de la banque :

Titulaire du compte :

Adresse du titulaire :

Numéro IBAN : CH :

Engagement

Les travaux exécutés correspondent-ils précisément à ceux mentionnés dans la demande d'aide financière ? ☐Oui ☐Non

Si non, préciser les modifications :

.....

.....

.....

Surface totale d'élément de construction isolé (en m^2) :

Par cette signature, le soussigné atteste de l'exactitude des informations qui précèdent ainsi que d'avoir pris connaissance des conditions du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables :

Lieu et date : Signature :

Document à joindre à l'attestation de fin de travaux

Une preuve de paiement de l'aide financière octroyée par le canton du Valais : **Mesure M-01**

Conditions d'octroi

1. La demande d'aide financière doit être réalisée **avant** le début des travaux.
2. Les conditions d'octroi sont similaires à celles du Programme Bâtiment du Canton du Valais. **Mesure-01** : Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre ou contre l'extérieur.
3. L'aide financière communale est versée sur **preuve du paiement** de la subvention cantonale du Programme Bâtiment.
4. L'aide financière communale est plafonnée à Fr. 10'000.- ou Fr. 20'000.- par demande selon le type d'habitation ainsi qu'à 30% du montant d'investissement total des travaux.
5. Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 24 mois à partir de la confirmation de l'octroi de l'aide financière par la commune.